



République Française

Ville de Saint-Claude

Extrait des Registres des Arrêtés

STATIONNEMENT PARKING DE ROCHEFORT

RÉGLEMENTATION DU STATIONNEMENT

I – 2020 – 213

Le Maire de la Ville de SAINT-CLAUDE,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L. 2212-2, L. 2213-1 et L. 2213-2,

VU l'article L. 325-1 du Code de la Route,

VU la délibération n°55/14 du 12 décembre 2019 portant tarification de l'occupation du domaine public à compter du 1^{er} janvier 2020,

CONSIDÉRANT qu'il convient de prendre toutes mesures utiles en vue d'assurer la commodité, la sécurité et le bon ordre nécessaires au stationnement des véhicules de secours ou au véhicule d'aide à la personne,

ARRÊTE

Article 1^{er} : Pour permettre le stationnement d'un véhicule de secours ou d'un véhicule d'aide à la personne nécessaire aux personnes habitant à proximité du Pont de la Renfile, pendant la fermeture de celui-ci pour cause de travaux, les mesures suivantes sont prescrites :

Du lundi 19 octobre 2020 à 8h au mercredi 23 décembre 2020 à 18h

- Le stationnement est réservé sur une place de stationnement

Article 2. : La pose du panneau de stationnement interdit est à la charge des Services Techniques Municipaux.

Le pétitionnaire est responsable de tout incident ou accident survenu du fait de cette occupation. Toutes dégradations sur le domaine public seront remises en état aux frais du pétitionnaire.

Article 3 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Besançon dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa notification au pétitionnaire.

Le présent arrêté n'occasionne aucune facturation.

Article 4 : Madame la Directrice Générale des Services est chargée de l'ampliation du présent arrêté dont un exemplaire sera transmis, pour exécution, à Monsieur le Commandant de la Compagnie de Gendarmerie de Saint-Claude, Monsieur le Chef de la Police municipale. Le présent arrêté sera affiché et publié conformément à l'article L.2131-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.



Saint-Claude, le 13 octobre 2020
Le Maire, Jean-Louis Millet,
Pour ampliation,
La Directrice Générale des Services,
Sylvie Bonnevie